Humanis
Direction des activités internationales et Outre-Mer
93 rue Marceau - 93187 Montreuil cedex
Tél. 33 (0)1 44 89 43 41
international.humanis.com

humanis.com

Humanis

Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

Le contrat est assuré par Humanis Assurances, société anonyme régie par le Code des assurances au capital social de 13.565.655 € entièrement libéré, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 883 661, dont le siège social se situe 29 boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris, France.
La gestion du contrat est assurée par Humanis Assurances, via son service spécialisé dans la protection sociale des personnes en mobilité internationale, dénommé Welcare.

COM0414-01 HUMANIS 04-16 - DIRECTION COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - ©Fotolia, Gettyimages.

LinkCare

Séjour de longue durée au Royaume-Uni

Vous partez au Royaume-Uni, avez-vous pensé à votre contrat LinkCare ?

Humanis

Retraite | Prévoyance | **Santé** | Épargne | **International**

Protéger c'est s'engager
international.humanis.com

Avec LinkCare, partez serein !

Vous avez fait le choix de vous expatrier au Royaume-Uni. Mais avez-vous pensé à votre assurance santé ? Chaque pays a son propre système de santé. Il est important de bien se préparer avant le départ. D'autant plus que les coûts des soins y sont plus élevés qu'en France.

Parce que votre santé est un élément essentiel, optez pour LinkCare ! Conçu pour s'adapter à vos attentes en termes de couverture santé au Royaume-Uni, cette offre vous permet de parer à toutes les éventualités.

Pourquoi choisir LinkCare ?

Pour la couverture santé adaptée à vos besoins

Vous pouvez choisir entre **deux formules** selon le type de couverture souhaitée : **Gold** ou **Platinium**.

L'offre **Gold** comprend le remboursement des frais d'hospitalisation, de transport et des pratiques médicales courantes.

Vous pouvez aussi étendre vos garanties en optant pour la solution **Platinium**. Elle couvre, en plus, les frais d'appareillage, d'optique, de dentaire et de maternité.

Linkcare est valable aussi bien au Royaume-Uni qu'en France.

Pour son réseau de praticiens français ou francophones

Vous accédez ainsi à **un large panel de praticiens** :

- généralistes ;
- pédiatres ;
- gynécologues ;
- dermatologues ;
- ophtalmologues...

La liste complète des praticiens du réseau est accessible sur le site https://espace-sante-international.humanis.com/particulier

Qui peut souscrire ?

Tous les Français résidant pour plus d'un an au Royaume-Uni et exerçant une activité salariée ou non. L'assuré doit être âgé de moins de 60 ans lors de l'adhésion.

L'adhésion est soumise à l'examen, si le souscripteur a quitté la France depuis plus de 6 mois, d'un questionnaire de santé pour chaque bénéficiaire.

Quels sont vos bénéficiaires ?

- Votre conjoint ou votre partenaire lié par un PACS ou votre concubin à votre charge financière.
- Vos enfants, ceux de votre conjoint, de votre partenaire lié par un PACS, ou de votre concubin, s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :
  - être à votre charge financière et être âgé de moins de 20 ans ;
  - être atteint, quel que soit leur âge, d'une infirmité telle qu'ils ne peuvent se livrer à aucune activité rémunératrice et que l'invalidité ait été reconnue avant leur 21e anniversaire ;
  - être âgés de moins de 28 ans, être non salarié, non imposable et justifier de la poursuite d'études secondaires ou supérieures à temps plein dans un établissement public ou privé ;

sous réserve qu'ils séjournent avec vous au Royaume-Uni.

Comment souscrire à LinkCare ?

- Remplissez toutes les zones de votre bulletin d'adhésion, votre(vos) bénéficiaire(s) ainsi que ,le cas échéant, le(les) questionnaire(s) de santé.
- Choisissez la formule qui vous convient le mieux : Gold ou Platinium.
- Datez et signez.
- Joignez à votre bulletin d'adhésion votre premier règlement.
- Complétez l'autorisation de prélèvement "direct débit" si vous souhaitez un règlement par prélèvement automatique, accompagnée d'un RIB.
- Envoyez-nous votre dossier complet à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion.

Cotisations annuelles 2017

Par personne en livres sterling	LinkCare GOLD	LinkCare PLATINIUM
moins de 21 ans	996	2052
de 21 à 30 ans	1 164	2 544
de 31 à 45 ans	1 428	3 348
de 46 à 59 ans	2 148	4 668
60 ans et plus	2 700	5 988

Gratuité à compter du 4e enfant de moins de 21 ans.

- Les cotisations sont payables d'avance, en livre sterling, par le souscripteur (règlement trimestriel).
- Elles dépendent de l'option choisie (Platinium ou Gold) et de l'âge de chaque bénéficiaire calculé par millésime (c'est-à-dire l'âge atteint au cours de l'année d'effet ou de renouvèlement du contrat quelle que soit la date d'anniversaire).
- Le règlement de la première échéance est joint lors de l'adhésion.

Formule gold ou formule platinium : à vous de choisir !

Le montant des prestations versées par Welcare* ne peut excéder les frais réellement engagés par le bénéficiaire, sous déduction des prestations versées par tout autre organisme de prévoyance ou de protection sociale.

Limite maximale par an et par bénéficiaire : £100 000	GOLD	PLATINIUM
HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE		
Honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoires Frais de séjour et fournitures diverses	100 % des frais réels ou 80 % des frais réels sans demande de prise en charge	100 % des frais réels ou 80 % des frais réels sans demande de prise en charge
Hospitalisation à domicile	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chambre particulière	100 % des frais réels dans la limite de £60 par jour et de 30 jours par an	100 % des frais réels dans la limite de £60 par jour et de 30 jours par an
Forfait journalier hospitalier en France	100 % des frais réels	100 % des frais réels
FRAIS DE TRANSPORT		
Frais de transport d'urgence en ambulance	100 % des frais réels	100 % des frais réels
PRATIQUES MÉDICALES COURANTES		
Consultations médicales et visites de praticiens	Praticiens du réseau : Participation à la charge du bénéficiaire : £10 Praticiens hors réseau : 100 % des frais réels dans la limite de £50 pour les généralistes et de £65 pour les spécialistes	Praticiens du réseau : Participation à la charge du bénéficiaire : £10 Praticiens hors réseau : 100 % des frais réels dans la limite de £50 pour les généralistes et de £65 pour les spécialistes
Médicaments, vaccins ou remèdes prescrits médicalement	90 % des frais réels	90 % des frais réels
Imagerie médicale, analyses médicales	90 % des frais réels	90 % des frais réels
Actes de spécialité : actes techniques médicaux, actes de chirurgie et actes d'anesthésie	90 % des frais réels	90 % des frais réels
Actes en série prescrits médicalement, dispensés par des auxiliaires médicaux (1)	Praticiens du réseau : Participation à la charge du bénéficiaire : £10 Praticiens hors réseau : 90 % des frais réels dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire égal à £400	Praticiens du réseau : Participation à la charge du bénéficiaire : £10 Praticiens hors réseau : 90 % des frais réels dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire égal à £400
OPTIQUE		
Verres	-	100 % des frais réels dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire égal à £200
Monture	-	100 % des frais réels dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire égal à £80
APPAREILLAGE		
Prothèses orthopédiques, médicales et auditives (1)	-	90 % des frais réels dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire égal à £1000
FRAIS DENTAIRES		
Soins dentaires	-	90 % des frais réels
Prothèses dentaires (1)	-	90 % des frais réels dans la limite de £300 par dent et d'un plafond annuel par bénéficiaire égal à £1500
Orthodontie (1) (2)	-	90 % des frais réels dans la limite de £400 par semestre et dans la limite de 4 semestres de soins
MATERNITÉ		
Frais d'accouchement › Honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoires › Frais de séjour et fournitures diverses › Chambre particulière	-	100 % des frais réels dans la limite de £3000 par accouchement pendant la 1re année d'assurance et de £5000 par accouchement ensuite

(1) Accord préalable de l'assureur nécessaire.
(2) Traitement entrepris avant le 16e anniversaire de l'enfant.

LinkCare en pratique

Le Tiers payant hospitalier

La demande de prise en charge hospitalière vous évite l'avance d'argent, dans les limites du contrat, les factures dont la prise en charge a été acceptée auprès des hôpitaux et des différents intervenants seront réglées directement par WELCARE.

En cas d'hospitalisation au Royaume-Uni, vous ou l'établissement hospitalier devez contacter au plus vite le numéro figurant sur la carte d'identification qui vous sera délivrée après votre adhésion.

Des remboursements simples et rapides

Pour le remboursement, il vous suffit simplement de nous adresser :

SOINS RÉALISÉS AU ROYAUME-UNI

- les factures originales et détaillées indiquant la nature des actes effectués ainsi que leurs coûts et la monnaie de règlement, accompagnées d'un acquit de paiement ;
- les ordonnances justifiant la prescription médicale ;
- les justificatifs prouvant l'accident le cas échéant et le lien de cause à effet entre l'accident et les frais engagés.

SOINS RÉALISÉS EN FRANCE

- les feuilles de soins CERFA remises par les professionnels de santé ou les factures et les acquits de paiement dans le cas d'un traitement ambulatoire à l'hôpital ;
- les ordonnances justifiant la prescription médicale ;
- les justificatifs prouvant l'accident le cas échéant et le lien de cause à effet entre l'accident et les frais engagés.

EN CAS DE MATERNITÉ

Une déclaration établie par le praticien suivant l'Assurée ou la conjointe indiquant la date présumé de conception ou la date prévue de l'accouchement.

Exemple de remboursement

Consultation auprès d'un dermatologue : Coût £85	
Dans le réseau de soins	
Welcare* paie directement le médecin.	Reste £10 à votre charge.
Hors réseau	
Welcare* vous rembourse £65	Reste £20 à votre charge

** Welcare, service d'Humanis Assurances spécialisé dans la protection sociale des personnes en mobilité internationale.*